



## OGEC du Bassin d'Arcachon - Collège et Lycée St Elme

50 boulevard Deganne - 33120 ARCACHON

Tél : 05.56.54.92.23      comptabilité familles : [compta@stelme.fr](mailto:compta@stelme.fr)

Siret : 781 758 917 00012 Ape : 8531Z

# REGLEMENT FINANCIER 2021/2022

Les conditions financières sont fixées par le conseil d'administration de l'**O.G.E.C du Bassin d'Arcachon**.

## **LES COTISATIONS ANNUELLES**

**Les cotisations de l'Enseignement Catholique** sont fixées par élève et pour une année scolaire.

**La cotisation de l'A.P.E.L** (Association de Parents d'élèves) est fixée par famille. L'A.P.E.L participe au financement des activités extrascolaires, voyages, sorties pédagogiques, ainsi qu'au Cross, Loto ...

## **LES CONTRIBUTIONS ANNUELLES**

**La contribution Immobilière** est due 1 fois par an, par famille et par établissement : c'est une participation aux frais de rénovation, mises aux normes, ...

**La contribution familiale** est due dans son intégralité, par enfant, pour l'année scolaire : le prélèvement est une facilité de paiement, accordée aux familles.

## **MODALITES DE PAIEMENT**

**Le règlement de la scolarité** peut se faire dans son intégralité en début d'année ou par prélèvement mensuel (cf. MANDAT SEPA) entre le 5 et le 8 de chaque mois d'Octobre à Juin, avec **la restauration et les sorties**.

Toutes les factures sont accessibles sur le compte **EcoleDirecte** : code parent communiqué le jour de la rentrée ; ou code identique à celui de l'an passé.

Pour les élèves dont les parents résident à l'étranger, les frais de scolarité sont payables d'avance et en totalité.

Pour tout paiement unique par chèque, espèces ou en cas de difficultés financières, d'impossibilité de prélèvement, toujours contacter le service comptable avant le 30 du mois : [compta@stelme.fr](mailto:compta@stelme.fr)

Lors de la **campagne de réinscription**, il vous sera demandé sur le 2<sup>ème</sup> trimestre le **versement d'arrhes encaissables immédiatement**, pour réserver la place de votre enfant. L'inscription sera validée sous réserve d'être à jour dans les paiements de la scolarité à St ELME et sur l'ensemble des établissements de l'OGECBA.

➡ Sur demande et sous réserve du dossier, les familles peuvent bénéficier de bourses nationales ou d'aide à la cantine. (Contacter le secrétariat de direction : juin pour le lycée et septembre pour le collège).

➡ Des réductions seront appliquées à partir de 3 enfants scolarisés à St Elme ou dans les écoles de l'OGECBA : Ste Anne, Ste Marie, St Vincent et St Thomas).